

DELIBERATION N° 82/39 : CLASSES TRANSPLANTEES/INDEMNITES AUX INSTITUTEURS  
ANNEE 1981-1982

Sur proposition de Monsieur NEIGE, Conseiller Municipal chargé  
des Affaires Scolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une indemnité de 350 F 00 à Melle L'HUILLIER,  
MMmes MANDILLE et VILLA, institutrices ou à leurs remplaçantes,  
qui vont assurer le fonctionnement des classes transplantées au  
Centre du THOLY STAT (Vosges) pour la période du Lundi 3 Mai au  
Lundi 10 Mai 1982 afin de compenser les frais découlant de cette  
charge supplémentaire.